Trente-quatrième Année. — N° 17 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES. JEUDI 17 JANVIER 1889

JOURNAL DE ROUBAIX

Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an, 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17—A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42
Directeur : ALFRED REBOUX
AGENCE SPÉCIALE A PARIS : Rue Notre-Dame-des-Victoires, 28

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint-Etienn 9 bis. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre Dame-des-Victoires 34, à Bruxelles, l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

ROUBAIX, LE 16 JANVIER 1888

LES FONDS SECRETS

L'échange d'aménités qui a eu lieu entre M. le président du Conseil et un député boulangiste remet sur le tapis la vieille question des fonds secrets. Les fonds secrets ont quelque analogie avec le fameux sabre de M. Prudhomme; ils sont une arme à deux tranchants ; ils servent aux partis d'opposition pour combattre le gouvernement, et au gouvernement pour se défendre contre les partis d'opposition. Les fonds secrets ont survécu à toutes les crises, à toutes les révolutions politiques. Les régimes et les ministres passent, les fonds secrets restent... Et ceux qui en ont médit le plus ne sont pas ceux qui en usent le moins. A preuve, le spectacle réjouissant que nous donnent les radicaux d'aujourd'hui.

Le chapitre du budget qui alloue au ministre une somme dont celui-ci dispose à sa guise et sans contrôle n'a jamais eu d'adversaires plus déterminés que la fraction du parti républicain actuellement au pouvoir. L'Extrême-Gauche a toujours violemment réprouvé ce moyen de corruption au nom de la morale politique. Plus d'un ministère a failli être renversé, sur cette question, par les radicaux de toute nuance.

En 1887, M. Achard déposait un amendement tendant à instituer une Commission parlementaire qui serait chargée de contrôler l'emploi des fonds secrets. On objecta à M. Achard que son amendement était une façon détournée de supprimer ce crédit, attendu que des fonds contrôlés cessaient par cela même d'être secrets. L'amendement de M. Achard fut repoussé. Peu après, M. Pradon, député non moins radical que le précédent, s'avisa d'une proposition de loi tendant au même objet.

Nous ignorons, et tout le monde ignore ce qu'est devenue cette proposition. L'Extrême-Gauche, qui lui fit alors un accueil des plus chaleureux, a dû en perdre jusqu'au souvenir, car, contrairement à toutes ses habitudes, elle a voté l'année dernière le budget de l'intérieur sans qu'aucun de ses membres ait fait la moindre allusion à l'horrifique et mystérieux chapitre des fonds secrets. A moins qu'elle n'ait changé d'avis et qu'elle trouve bon, sous M. Floquet, ce qu'elle trouvait mauvais sous M. Goblet, sous M. de Freycinet, sous Ferry et leurs prédécesseurs.

L'origine des fonds secrets était autrefois digne de leur emploi : ils étaient prélevés sur le jeu et la prostitution. Les fonds secrets étaient la rançon du vice et de l'immoralité. Provenance et destination se valaient ou presque. On voit s'il est heureux que l'argent n'ait pas d'odeur! En 1830, les fonds secrets, instrument de corruption politique, cessèrent d'être le produit de la corruption sociale ; ils furent prélevés sur le budget général et, à ce titre, votés par les Assemblées législatives.

Sous le second Empire, le parti républicain fit aux fonds secrets une guerre à mort. Ils ne s'en portèrent pas plus mal après le 4 Septembre, et nous rappelions tout à l'heure que l'Extrême-Gauche s'est, à son tour, humanisée depuis qu'un de ses amis préside le conseil des ministres et dirige l'intérieur. C'est maintenant au parti boulangiste à fulminer contre les fonds secrets et à flétrir le gouvernement qui répand autour de lui cette manne bienfaisante. Mais soyez sûrs que le général, s'il arrive aux affaires, ne pourra pas supprimer les fonds secrets.

PARTI CATHOLIQUE

M. H. de Maynard, du Périgord, écrit à l'*Univers* une lettre qu'on pourrait intituler : *Sur le parti catholique*, où nous relevons le passage suivant :

« Nous nous reposons beaucoup trop sur cette idée que le salut doit nous être donné par tel ou tel homme. Nous devrions plus souvent méditer cette parole du psalmiste : « Il vaut mieux se confier dans le Seigneur que dans l'homme. Il vaut mieux espérer dans le Seigneur que dans les princes. »

» Notre véritable Roi légitime, à nous catholiques, c'est Jésus-Christ, notre Dieu, notre Rédempteur, notre Juge. Celui-là seulement a le droit pour lui qui gouverne en son nom.

» Dans notre situation actuelle, une des causes de dispersion de nos forces, c'est qu'en général nous prenons le moyen pour le but. Au lieu de voir dans une forme de gouvernement un moyen, nous y voyons un but. Avant tout, ce n'est pas exclusivement et en dehors de tout autre idée, telle ou telle forme de gouvernement que nous devrions désirer ou rechercher, mais bien un gouvernement franchement chrétien, dans ses hommes et dans ses actes.

» Nous voici aux premiers jours de 1889; puisse cette nouvelle année, dont les jours vont commencer à raviver les souvenirs de la révolution! marquer le réveil chrétien de tous ceux qui unissent dans une même pensée d'amour: Dieu et la patrie. »

Tout cela est vrai ; mais quand on le disait du vivant de M. le comte de Chambord on était fort maltraité par les amis de M. H. de Maynard.

C'est au lendemain de la lettre du 27 octobre 1873, quand il a été démontré que le prince ne pouvait pas accepter la couronne, qu'il eut fallu constituer le parti catholique.

Pendant quinze ans, on a fait piétiner sur place les catholiques français.

Si la politique si nette et si pratique qui consiste à se désintéresser de la forme gouvernementale, et eut préparé d'abord de bonnes lois sociales, avait été comprise plus tôt, que de mal on eût empêché et que de bien on eût accompli !

LE JOURNAL DES DÉPORTÉS
A L'ILE DES PINS

Nous avons sous les yeux la très-curieuse collection d'un journal — l'*Album de l'Ile des Pins* — que les déportés de la Commune faisaient, il y a quelques dix ans là-bas, en attendant l'amnistie.

Ce journal hebdomadaire était lithographié. Il traitait toutes les questions — depuis la politique jusqu'au théâtre — et comptait parmi ses collaborateurs ordinaires plusieurs écrivains de valeur. Nous venons de lire, en effet, dans ces pages jaunies plusieurs articles signés de M. Th. Bergès qui fut depuis rédacteur en chef du *Progrès du Nord* et qui est actuellement — le gouvernement républicain ayant toujours récompensé ses fidèles — secrétaire-général de l'intérieur à la Guadeloupe.

Les abonnements de l'*Album* se payaient en nature. Nous trouvons, en effet, dans un des numéros, un curieux avis que nous reproduisons : « Afin de faciliter à nos camarades les moyens de s'abonner, nous avons l'honneur de les prévenir que nous accepterons en paiement : du maïs, des œufs, de la volaille, des bananes, des légumes ; en un mot toute espèce de marchandise. »

Chaque numéro contenait un dessin, lequel était souvent le portrait d'un communaliste célèbre — Blanqui, V. Hugo, etc. — et était dû au crayon de M. J. Lothe ou de M. P. Geofroy. Ce dernier entra aussi, à son retour en France, au *Progrès du Nord*. Son ancien compagnon de captivité, M. Th. Bergès, lui confia les fonctions de secrétaire de la rédaction. C'est M. P. Geofroy qui fonda plus tard le *Nord*. On se souvient que cette feuille eut une destinée bien éphémère et qu'elle mourut d'anémie, voilà sept ou huit mois.

Les rédacteurs de l'*Album* n'avaient renoncé à aucun de leurs féroces projets et les poésies que le journal insérait — car il possédait aussi des poètes dans sa rédaction — n'étaient pas les moins sanguinaires. Qu'on en juge par le morceau suivant :

Caprice d'une jeune fille

C'est le premier jour de l'an, mignonne,
Je suis prêt à combler tes vœux
A tes désirs je m'abandonne
Quand je saurai ce que tu veux.
Que faudra-t-il que je te donne ?
Veux-tu quelques chiffons soyeux !
A des journaux vraiment joyeux
Préfères-tu que je t'abonne.
Veux-tu des livres, mon trésor ?
J'en ai de tout chamarrés d'or,
Choisis dans ma bibliothèque.
Veux-tu poser pour nos portraits ?
« Non... dit la fille, je voudrais
Voir guillotiner un évêque. »

Voilà un poète qui n'avait pas l'âme tendre!... Ces vers sont anonymes et, en dépit de la mention : « *Pour tous les articles non signés* : TH. BERGÈS, » nous aimons à penser que le futur rédacteur en chef du *Progrès du Nord* n'en était pas l'auteur.

L'*Album* donnait naturellement une grande place aux nouvelles de France. Lorsque Gambetta ou Victor Hugo prononçait un discours, il le reproduisait *in extenso*. Quant aux annonces, la plupart n'auraient pas été déplacées dans un journal de la métropole, et on ne s'imaginerait guère, en les lisant qu'il s'agit de fournisseurs de l'Ile des Pins. C'est ainsi que nous voyons un restaurateur annoncer qu'il peut donner des « déjeuners et des dîners à toute heure » et qu'il tient les « tripes à la mode de Caen ».

Ici, c'est un coiffeur qui vante une pommade anti-pelliculaire et déclare qu'il possède un « suvion à l'instar de Paris ». « Grand succès à Nouméa » ajoute la réclame.

Là, c'est un fabricant de jouets d'enfants qui tient « l'article de Paris en tous genres » et qui fabrique des « pipes en bois. » — Pipe en bois! quel souvenir ! — Puis un ébéniste qui vend des coffrets de luxe et des boîtes à gants, un graveur qui tient des coupes, des baguiers, etc.

Il y a un théâtre à l'Ile des Pins : *Les Théâtre des Délassements*, et l'*Album* rend compte assidûment des pièces qu'on y joue. M. Th. Bergès publie une comédie : *La pierre de touche*. (*A suivre*)

MORT ET TESTAMENT DE M. GENIN

On lit dans le *Supplément* de la *Croix* de Grenoble :

On annonce la mort subite, dans un village aux environs de Nevers, de M. Auguste Genin, le fondateur du musée Genin, à Grenoble.

Sa mort mérite des regrets, M. Auguste Genin était l'original le plus bizarre du Dauphiné, mais pour les causes qui lui étaient chères, c'était le plus généreux des donateurs. Il avait pour elles toujours quelque don nouveau. Il est rarement venu à Grenoble sans apporter quelque curiosité à son musée ou à la bibliothèque.

M. Auguste Genin avait gagné sa grande fortune dans la création d'usines à gaz; il était intéressé dans un grand nombre d'entre elles et il se plaisait à vanter l'aspect artistique de toutes celles qu'il avait pu directement établir.

M. Genin avait son principal domicile à Petit-Mont, près de Bourgoin. Il avait pris à cœur de reconstruire le château qu'il habitait. Une fois achevé, le château de M. Genin eut été une curiosité dans notre pays.

Sa mort subite en voyage, dans un hôtel, a quelque chose de particulièrement triste.

M. Auguste Genin était un catholique déclaré ; c'est au courage qu'il avait à le dire, qu'il a dû de ne pas obtenir la croix d'honneur qu'il avait vivement désirée.

Grenoble doit à sa mémoire un hommage particulier.

Testament

M. Genin n'a pas d'enfants, il laisse seulement à chacun de ses arrière-neveux et petits-neveux :

17.500 fr. de capital, et le droit de racheter ses deux châteaux, qu'il lègue aux pauvres, moyennant 125.000 et 80.000 francs.

Si ces legs deviennent caducs, ils ne pourront jamais avoir que 50.000 francs.

86,000 livres de rente

Voici comment il dissipe en mourant 86,000 livres de rente : il laisse 1.000 fr. de rente à chaque département, et voici à quelles conditions :

La part qui reviendrait aux anciens départements d'Alsace-Lorraine est réservée; elle sera versée au ministère de la guerre, où elle sera employée en achats d'armes jusqu'au jour où ces départements pourront en disposer.

Dans le plus bref délai les préfets devront convoquer les maires de toutes les communes qui choisiront, à la majorité, trois villes de 4,000 habitants au moins et de 20,000 au plus, et ces villes toucheront à tour de rôle les 1,000 francs attribués au département.

Les petites communes voteront, mais seront exclues.

Le défunt lègue son mobilier et ses collections à la ville de Biarritz.

Voilà un original qui a dû bien méditer pour peu réussir.

LES DÉVELOPPEMENTS
et l'avenir de la production de la laine
EN AUSTRALIE

Personne ne contestera, dit un journal anglais, l'importance de l'Australie pour la production de la laine. A mesure que les établissements avancent, l'éleveur de troupeaux recule, mais il y a de vastes régions qui doivent nécessairement continuer à n'être utilisées qu'en pâturages, et dans lesquelles pour des années, sinon pour des siècles, l'Australie continuera à présenter les traits caractéristiques d'un pays de troupeaux et de pâtres et ce n'est pas sans raison qu'on a dit que l'Australie était le meilleur pays du monde pour l'élevage des moutons.

Le développement de l'industrie lainière en Australie fournit un merveilleux exemple d'énergie et d'intelligence bien dirigées.

Après des débuts des plus modestes on est arrivé à obtenir les plus merveilleux résultats. Des statistiques intéressantes, portant sur ce point ont été données par sir James Mac Bancans un récent discours.

« En 1887, la première laine a été exportée » de la Nouvelle Galle du Sud, et consistait en une quantité de 245 livres.

» En 1885, l'Australie a exporté 318.225.495 » livres et les exportations pour l'année 1887-» 1888 s'élèvent à 1.020.805 balles ou, en y » comprenant la Nouvelle-Zélande à 1.287.128 balles. »

Ces chiffres sont éloquents, mais la production n'a pas encore atteint son maximum.

Dans la Nouvelle Galle du Sud et le Queensland, le nombre des troupeaux augmente d'année en année, parfois éprouvés par la dévastation que cause la sécheresse, mais cependant progressant avec une exactitude mathématique.

Dans le Queensland, par exemple, il y a eu dans la seule année 1887, un accroissement qui n'est pas moindre de 25 pour cent, élevant le nombre total de moutons de 9.500.000 à près de 12.500.000.

On estime qu'il y a dans l'ouest du Queensland des districts qui pourront nourrir cinq fois leur nombre actuel de troupeaux.

Les régions presque inconnues de l'Australie centrale et l'ouest de l'Australie n'ont pas encore été pratiquement essayées, mais on en a fait assez pour être certain que d'immenses espaces conviendraient parfaitement aux troupeaux.

En dépit des vicissitudes que les producteurs de laine peuvent avoir à souffrir, l'avenir donne des promesses égales à celles qui ont été réalisées dans le passé.

L'ÉLECTION DE LA SEINE

Une nouvelle affiche

Paris, 15 janvier. — Le comité de la fédération républicaine de la Seine a fait placarder une affiche dont nous extrayons ces lignes :

« C'est lorsque chacun revendique l'exercice de ses droits, que nos maîtres, discrédités dans l'opinion publique, essayent d'en imposer encore aux électeurs de la Seine.

» Le suffrage universel répondra encore comme il convient à cette dernière et suprême insulte.

» Citoyens,

» Deux politiques sont aujourd'hui en présence ; l'une, — le parlementarisme, — avec son impuissance et ses déceptions; l'autre, vraiment démocratique, remettant au peuple, par le référendum, la gestion de ses intérêts.

» La fédération n'hésite pas, lasse de l'oligarchie du passé, elle va à la République de l'avenir.

» C'est pourquoi elle engage les électeurs de la Seine à faire triompher la candidature de protestation républicaine du général Boulanger, qui, seul, a osé affirmer, à la face des parlementaires affolés, la dissolution et la revision par une Constituante. »

Les colleurs d'affiches

Paris, 15 janvier. — Sur la place de la Bourse, ce matin, nouvel incident ; les colleurs ne trouvant plus de place sur les bas côtés, se mirent en devoir de recouvrir d'affiches les colonnes, ce qui n'a jamais été toléré.

Il a fallu l'intervention du commissaire de police pour les empêcher de continuer.

Les affiches apposées ont été enlevées.

Troupes consignées

Paris, 15 janvier. — Nous tenons de source certaine, dit la *Presse*, que les troupes de la garnison de Versailles seront consignées le 27 janvier, jour de l'élection de Paris.

C'est le comble de l'affolement chez nos gouvernants.

La situation

Paris, 15 janvier. — Depuis quelques jours, le gouvernement cherche à faire naître sur la question des frais de la campagne électorale, un incident à la tribune. Naturellement, la majorité eut demandé l'affichage du discours de M. Floquet et c'eut été une excellente manœuvre. Mais sur le conseil de ses amis, M. Laur n'est pas encore tombé dans le piège ; nous disons encore, car avec le caractère qu'on lui connaît, on n'est sûr de rien. M. Laur n'agit généralement qu'à sa tête et il a la tête chaude, tout le monde le sait.

En attendant, boulangistes et jacquistes se renvoient comme un volant sur des raquettes : « d'où vient l'argent? » Jusqu'ici personne ne répond d'une façon bien satisfaisante. La galerie attend qu'on lui donne des chiffres et elle n'entend que des injures réciproques.

Ce qui est certain c'est qu'on en dépense terriblement, de l'argent.

Ce matin, un grand nombre d'affiches de Jacques et de Boulanger étaient déchirées. Vers midi, tous les murs de Paris étaient de nouveau recouverts de placards, mais portant presque exclusivement le nom de Jacques. Ce soir, ce sera sans doute au tour de M. Boulanger et ainsi de suite:

Rue de Rivoli, sur les affiches du général qui existent encore, on a écrit au crayon : *menteur* et *le duc d'Aumale*.

Place de l'Europe, une autre trouvaille. C'est une affiche manuscrite ainsi conçue : « Jacques, candidat républicain, opéra bouffe; au 3e acte, pas de Sedan, dansé par MM. Joffrin et Jules Simon. »

Nous avons dit ce que nous pensons des pronostics sur le résultat de l'élection. Nous n'y croyons pas. Cependant il est impossible de passer sous silence l'opinion personnelle de M. Floquet. Ce matin, à l'issue du Conseil, le président du Conseil, recevant les journalistes, leur a déclaré que l'élection de M. Jacques était une chose faite. « Depuis trois jours surtout, a-t-il ajouté, le boulangisme est en baisse sensible ». C'est sans doute d'après le rapport des policiers que M. Floquet se montre si confiant, mais on sait ce que vaut ce genre de renseignements.

Une candidature conservatrice catholique

Paris, 15 janvier. — Comme le mentionne ce soir la *Gazette de France*, le bruit a couru dans les couloirs, avec une certaine persistance, qu'une candidature conservatrice catholique pourrait bien se produire avant la fin de la période électorale.

Nous savons, en effet, que quelques personnages politiques, usant de leur initiative privée, ont fait des démarches dans ce sens auprès de plusieurs officiers généraux en retraite.

Jusqu'ici, aucun d'eux n'a répondu d'une façon affirmative aux offres qui leur étaient faites.

Petites brochures

Paris, 15 janvier. — On a distribué depuis hier, sur la voie publique, de petites brochures à couvertures rouges de quatre feuilles, annonçant que si le général Boulanger était élu député de la Seine, Paris serait en insurrection le lendemain.

Cette petite brochure nous a tout l'air de bénéficier de certaine faveur gouvernementale

Affiches injurieuses

Paris, 15 janvier. — Des affiches remplies d'injures contre les membres du gouvernement et notamment contre le président de la République et contre M. Floquet, ont été apposées, dans un grand nombre de localités de la banlieue de Paris.

Ces affiches, imprimées sur papier rouge, ne portant aucun nom d'imprimeur, ont été arrachées ce matin dans beaucoup d'endroits, mais elles ont été laissées aussi dans diverses localités, peu fréquentées le matin.

La soirée

Paris, 16 janvier, 12 h. 45 matin. — On a continué à parler, au cours de la soirée, de négociations pour arriver à présenter une candidature conservatrice.

Cette candidature serait placée sur un terrain purement catholique.

On a mis en avant les noms de MM. le général Hanrion-Berthier, l'amiral Borier qui auraient refusé.

On insiste même beaucoup sur le nom de M. Gamard.

Mais nous croyons être bien informé en disant que ces négociations n'ont pas un caractère qui puisse faire croire à leur réussite.

Du reste, on poursuit, en même temps, l'utopie de faire accepter le candidat, à la fois par les monarchistes très décidés à voter, et par les républicains modérés, résolus à ne pas s'abstenir.

Ce plan seul fait émettre, par des gens sérieux, les plus expresses réserves, sur son exécution et ses conséquences.

Paris, 16 janvier, 12 h. 45. — Toujours une dizaine de réunions électorales, le soir, dans les différents quartiers de Paris.

La plupart, aujourd'hui, ont été contradictoires ; aussi le tumulte a été très grand presque partout.

Du reste, ces réunions, depuis deux jours, sont beaucoup plus suivies.

C'est ainsi que, à la salle Gaucher, 600 personnes, au moins, se sont livrées, entre huit heures et demie et dix heures, à un boucan assourdissant.

Le bureau n'a pas pu être constitué.

Les Jacquistes étaient en majorité, et les orateurs, d'une autre nuance, étaient, dès le début de leurs harangues, conspués, et obligés de se retirer.

Il a été impossible d'entendre l'ordre du jour, voté au milieu d'un tumulte indescriptible.

Rue des Feuillantines, dans le même arrondissement, la candidature de M. Jacques a été acclamée au cri de : « A bas Boulanger! »

La réunion, quoique moins bruyante, a été cependant fort agitée.

Il en a été de même rue Bolivar, à Belleville.

Du reste, partout les jacquistes étouffaient la contradiction sous un vacarme épouvantable.

Dans cette besogne, non désintéressée, les membres du parti ouvrier se sont surtout fait remarquer.

C'est ainsi que, dans le rôle du président, le marteau tend à remplacer la sonnette.

Le XVIIIe arrondissement — où règne Joffrin — est considéré comme le rempart des Jacquistes.

Aussi, la réunion, qui y a été tenue, ce soir, rue Clignancourt, a-t-elle été très importante.

Un citoyen, qui n'a pas donné son nom, explique très crânement, au milieu des huées et des injures, les raisons qui le font voter pour Boulanger.

Un anarchiste, nommé Odin, qui a tenté de parler en faveur de la candidature Boulé, a été accueilli de même.

M. Pichon, député, rédacteur de la *Justice*, a réédité, durant trois quarts d'heure, tous les vieux clichés de son journal sur Boulanger.

Le fougueux Joffrin a également parlé, et a reproché au candidat Boulé d'avoir été garde-forestier de M. Thiers ; car, a-t-il ajouté, les braconniers sont plus intéressants que les sonneurs.

Il a traité le général Boulanger d'immonde gredin.

Un protestataire a été violemment frappé.

Le président lui a dit : « Viens donc à la tribune, eh! feignant! »

Naturellement, l'ordre du jour voté est favorable à M. Jacques.

SÉNAT

Séance du mardi 15 janvier

Présidence de M. LE ROYER, président

La séance est ouverte à deux heures.

Suite de la discussion de la loi sur les faillites

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la loi sur les faillites.

Un amendement de M. Cordelet, adopté par la Commission et établissant que la séparation des biens sera prononcé après la faillite ou la liquidation judiciaire, est renvoyée à la Commission.

M. Poire. — Je demande que dans les dépositions transitoires, on supprime les mots : depuis moins de trois mois, de la phrase : le tribunal pourra accorder le bénéfice de la liquidation judiciaire aux commerçants en état de suspension de paiements depuis moins de trois mois.

A la date de la promulgation de la loi, beaucoup de commerçants très honnêtes ont pu compter sur cette loi, qui est depuis longtemps soumise au Parlement.

M. Demôle, rapporteur. — Je demande le renvoi de ce paragraphe à la Commission.

Le renvoi est ordonné.

M. Léon Renault. — Je demande qu'on admette, au bénéfice de la loi, les négociants ayant déposé leur bilan quelques jours avant la promulgation de la loi.

Le renvoi à la Commission de cet amendement est ordonné.

L'ensemble des dispositions transitoires est renvoyé à la Commission avec un amendement de M. Blavier.

Les eaux d'égoût

L'ordre du jour appelle la deuxième délibération sur le projet de loi relatif à l'utilisation des eaux d'égoût.

Les quatre premiers articles du projet de loi sont adoptés.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance qui est fixée à jeudi à trois heures.

La séance est levée à 5 h. 45.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du mardi 15 janvier

Présidence de M. MÉLINE, président.

La taxe des lettres

La Chambre adopte en deuxième délibération le projet de loi concernant la taxe des lettres insuffisamment affranchies et la proposition de loi de M. de Steenackers sur le même objet.

La loi sur le recrutement

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi sur le recrutement de l'armée.

Art. 44 (incorporation du contingent.)

BOURSE DE PARIS

du mercredi 16 janvier

(*par voie télégraphique et par FIL SPÉCIAL*)

Cours précéd.	VALEURS	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt.
	Fonds d'Etat			
82 87	3 0/0	.. ..	.. ..	82 92
86 62	3 0/0 amortissable	.. ..	.. ..	86 65
104 22	4 1/2 1883	.. ..	.. ..	104 20
64 7/16	3 0/0 Portugais	.. ..	.. ..	64 1/2
95 55	Italien 5 0/0	.. ..	.. ..	94 80
73 7/16	Extérieure 4 0/0	.. ..	.. ..	73 7/32
85 3/8	Hongrois 4 0/0	.. ..	.. ..	85 1/4
425 ..	Egypte 6 0/0	.. ..	.. ..	427 18
15 42	Turc 4 0/0	.. ..	.. ..	15 47
570 ..	Obligations du Trésor	.. ..	.. ..	.. ..
105 .	Russe 1870 5 0/0	.. ..	.. ..	106 ..
88 5/16	Russe 1880	.. ..	.. ..	88 3/8
520 ..	Bons de liquidation 5 0/0	.. ..	.. ..	523 50
	Sociétés de Crédit			
3885 ..	Banque de France	.. ..	.. ..	3900 ..
533 75	Banque d'Escompte	.. ..	.. ..	535 ..
9.8 75	B. Paris et d. Pays-Bas	.. ..	.. ..	907 ..
427 50	Banque Parisienne	.. ..	.. ..	427 50
1336 ..	Crédit Foncier	.. ..	.. ..	1330 ..
151 25	Banque Ottomane	.. ..	.. ..	153 75
637 ..	Crédit Lyonnais	.. ..	.. ..	633 ..
470 ..	Société générale	.. ..	.. ..	475 ..
493 75	Banq. J. R. P. Pays-Aut.	.. ..	.. ..	475 ..
540 62	Banque Ottomane	.. ..	.. ..	541 25
	Chem. de f. Franc.			
1768 ..	Nord ..... act.	.. ..	.. ..	1680 ..
1363 ..	Paris-Lyon-Médit. »	.. ..	.. ..	1385 ..
860 .	Est »	.. ..	.. ..	781 ..
... .	Ouest »	.. ..	.. ..	... ..
1360 ..	Orléans »	.. ..	.. ..	1370 ..
1165 .	Midi »	.. ..	.. ..	1165 ..
	Sociétés diverses			
2220 .	Suez	.. ..	.. ..	2230 ..
1410 ..	Gaz Parisien	.. ..	.. ..	1408 ..
795 ..	Voitures	.. ..	.. ..	800 ..
1118	Omnibus	.. ..	.. ..	1225 ..
622 50	Rio-Tinto	.. ..	.. ..	606 25
117 50	Panama	.. ..	.. ..	120 ..
	Obligat. Foncières			
515 ..	Foncières 500 4 0/0	.. ..	.. ..	515 ..
105 ..	» 10e 4 0/0	.. ..	.. ..	105 ..
595 .	» 500 1 3 0/0	.. ..	.. ..	600 ..
514 50	» 4 0/0 1863	.. ..	.. ..	515 ..
497 ..	» commun. 3 0/0	.. ..	.. ..	493 ..
388 75	» 1877 3 0/0	.. ..	.. ..	388 75
479 25	» com. 1879 3 0/0	.. ..	.. ..	480 ..
475 .	» 1879 3 0/0	.. ..	.. ..	476 ..
	Obl. de Ch. de f. Fr.			
411	Nord	.. ..	.. ..	411 50
400 50	Paris-Lyon-Médit. 3 0/0	.. ..	.. ..	403 50
383 .	Est 3 0/0	.. ..	.. ..	391 50
397 .	Ouest 3 0/0	.. ..	.. ..	397 50
400 .	Orléans	.. ..	.. ..	402 25
393 ..	Midi 2 0/0	.. ..	.. ..	398 ..
..	Nord-Est	.. ..	.. ..	... ..
336 50	Bône-Guelma	.. ..	.. ..	336 50
	Chem. de f. Etrang.			
... ..	Autrichiens	.. ..	.. ..	... .
.. ..	Alpines-Autrichiennes	.. ..	.. ..	.. ..
... ..	Lombards	.. ..	.. ..	... ..
278 75	Saragosse	.. ..	.. ..	278 ..
	Obligat. des Villes			
535 ..	Paris 1855-1860	.. ..	.. ..	535 ..
527 50	— 1865	.. ..	.. ..	528 ..
412 50	— 1869	.. ..	.. ..	413 50
395 .	— 1871	.. ..	.. ..	396 ..
521 .	— 1875	.. ..	.. ..	522 ..
518 50	— 1876	.. ..	.. ..	519 50
391 ..	Marseille	.. ..	.. ..	391 50
103 ..	Bordeaux	.. ..	.. ..	103
97 50	Lyon	.. ..	.. ..	97 50
107 50	Lille	.. ..	.. ..	107 50
47 50	Roubaix-Tourcoing	.. ..	.. ..	46 50
	Obligations div.			
... ..	Départem. de la Seine	.. ..	.. ..	... ..
... ..	Gaz de Paris	.. ..	.. ..	... ..
... .	Suez	.. ..	.. ..	... ..
... .	Ob. fonc. Russie (4e, 5e)	.. ..	.. ..	... ..

BOURSE DE LILLE

du mercredi 16 janvier

(par fil téléphonique spécial)

VALEURS	Compt.	Cours précéd.
Lille 1860, remboursable à 100 fr	107 25	107 25
Lille 1863, remboursable à 100 fr	... ..	112 ..
Lille 1868, remboursable à 500 fr	... ..	502 50
Lille 1871, remboursable à 500 fr	... ..	515 ..
Lille 1884, obligations de 400 fr., 200 payés	... ..	416 25
Lille 1887	... ..	380 25
Armentières 1886	... ..	467 75
Armentières 1879	... ..	1012 ..
Roubaix-Tourc., remb. à 50 fr. en 55 ans	... ..	41 ..
Tourcoing 1878	... ..	490 ..
Amiens, remboursable à 100 fr	... ..	106 25
Département du Nord	104 25	104 25
Caisse de Lille (Verley, Decroix et Cie	... .	570 ..
— » act. nouv.	... .	1010 ..
C. de Roub. (Decroix, Vernier, Verley Cie)	... .	420 ..
Caisse d'Esc. E. Thomassin et Cie, act. anc.	... .	150 ..
— — (act. n.), 250 fr. p.	... .	295 ..
Caisse Platel et Cie	... .	440 ..
Ciedes Industries textiles (L. Allart et Cie)	... .	550 ..
Crédit du Nord, act. 500 fr., 125 fr. payés	435 .	436 25
Compt. comm. Devilder et Cie, act. 1,000 fr.	... .	1040 ..
Gaz Wazemmes, ex-c. n° 37, act. 500 fr. p.	... .	501 50
Le Nord, assur., act. de 1,000 fr., 250 fr. p.	... .	1860 ..
Un. Gén. du Nord, act. de 500 fr., 125 fr. p.	... .	425 ..
Union Lin. du Nord, act. de 500 fr., tout p.	... .	210 ..
Banque rég. du Nord, à Roub., act. 500 fr.	... .	500 ..
Deherripon et Cie, à Tourc., act. 500 fr., t. p.	... .	500 ..
Compt. d'Esc. du Nord, à Roub., 250 fr., p.	... .	540 ..
Soc. St-Sauv.-Arras (a. us. Grassin), 500, t. p.	... .	150 ..
Tramways du Départ. du Nord (ex-c., 2.)	... .	35 ..
Caisse comm. de Béthune A. Turbiez et Cie	... .	500 ..
Jardin Zoolog. de Lille, act. 500 fr., 250 t. p.	... .	420 ..
Soc. an. Lille et Bonnières, act. 1,000 fr., t. p.	... .	2065 ..
Blanche-Saint-Vaast	3700 ..	3255 ..
Denain et Anzin	... .	205 ..
Obligations Nord	... .	400 ..
Fives-Lille, remboursables à 450 fr	... .	467 ..
Union Linière du Nord (oblig. hypot. 300)	... .	252 50
Gaz Wazemmes (1 à 2,500) remb. à 500 fr	... .	496 25

CHARBONNAGES

ACTIONS	Cours	Cours complets
Aniche (Nord) le 12e	....	9225 ..
Anzin 100e de denier	2750	2750 ..
Blanzy (Saône-et-L), p. (30 000 act.)	....	1330 .
Bruay (Pas-de-Calais)	11480	11498 75
Bully-Grenay le 6e	....	1216 25
Carvin	....	907 50
Courcelles-lez-Lens	....	150 ..
Courrières	....	29.00 ..
Campagnac	....	275 ..
Douchy	....	2305 ..
Douaisienne (act. libérée 500 fr.)	....	225 ..
Dourges	....	5795 ..
Escarpelle (Nord)	....	3830 ..
Epinac	....	150 ..
Ferfay (Société anonyme)	....	520 ..
Lens	20015	20115 ..
Lières (actions 500 fr. libérées)	....	47 75
Liévin	4250	4255 ..
Lys supérieure	....	....
Meurchin	....	2415 ..
Marles 30 0/0 part d'ingénieur	....	14250 .
Rétry, Ferques, Hardinghem	....	100 ..
Sincey-le-Rouvray	....	10 ..
Thivencelles, Fresnes-Midi	....	7 50
Vicoigne et Nœux	....	16550 ..
OBLIGATIONS		
Mines de Blanzy (1868, remb. à 500 fr) t. p.	....	1290 50
— de Blanzy (1886, remb. à 500 fr) t. p.	....	510 ..
— Béthune 1881, remb. à 500 fr., t. p.	....	514 ..
— Béthune 1877, remb. à 500 fr., t. p.	....	387 ..
— Courcelles-Lens, 1877, remb. à 450	....	500 ..
— Rétry 1876, remb. à 500, tout payé	....	100 ..

COURS DE CLOTURE AU COMPTANT

du 16 Janvier 1889

Cours précédent	VALEURS	Cours du jour
82 77 1/2	3 0/0	82 85 .
86 80 .	3 0/0 amortissable	86 75 .
104 70 .	4 1/2 0/0 1883	104 70 .

DERNIÈRE HEURE

(*De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL*)

M. Carnot

Paris, 16 janvier. — M. Carnot a reçu ce matin le général Thomassin, nommé récemment inspecteur d'un corps d'armée.

Paris, 16 janvier. — M. Carnot ne chasse pas aujourd'hui, comme il avait été annoncé, dans les tires de Morly : il sera représenté par le colonel de Lichtenstein.

Félicitations au czar

Moscou, 16 janvier. — En réponse aux félicitations de Moscou à l'empereur, à l'occasion du nouvel an, le gouverneur général a reçu du czar un rescrit dans lequel le souverain rappelle la catastrophe du 17 septembre et déclare que le danger qui a menacé sa vie, lui a proc